

Nouveaux sentiers en éducation

Renseignements généraux

2017-2018



**Conseil en Éducation des Premières Nations
Avril 2017**

1. Introduction

Le programme Nouveaux sentiers en éducation a pour objet de financer des actions qui contribuent à renforcer l'éducation des Premières Nations et à améliorer la qualité de l'enseignement dans les écoles gérées par les Premières Nations. Depuis 2011-2012, le programme Nouveaux sentiers en éducation intègre les initiatives *Premières Nations sur Rescol, Engagement des parents et de la collectivité et Recrutement et rétention des enseignants*.

2. Objectifs

Les objectifs généraux du programme Nouveaux sentiers en éducation sont de :

- renforcer les capacités de gestion et de gouvernance des Premières Nations en matière d'éducation par le biais du développement des compétences locales et des établissements d'enseignement;
- rendre l'enseignement en classe plus efficace par l'élaboration de programmes d'études et de développement linguistique, par l'amélioration des méthodes pédagogiques et par l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC);
- favoriser l'engagement des parents et de la collectivité dans l'éducation des enfants et des adolescents pour instaurer un environnement qui valorise l'éducation;
- aider les écoles de bande à recruter et à maintenir en poste leurs éducateurs et leurs enseignants en proposant des possibilités intéressantes de perfectionnement professionnel;
- mettre en valeur les technologies de l'information et des communications (TIC) à l'école.

3. Résultats

Le programme vise à améliorer la qualité de l'enseignement dans les écoles des Premières Nations et à contribuer à l'atteinte des résultats suivants :

- permettre que les établissements d'enseignement, les autorités scolaires et les organisations régionales de gestion de l'éducation renforcent leur capacité de gestion et de gouvernance afin qu'ils puissent prendre des décisions stratégiques qui répondent à leurs besoins d'éducation particuliers, pour le plus grand bénéfice des étudiants;
- réduire le roulement du personnel enseignant;
- améliorer la coordination et le soutien des programmes et des services d'éducation des Premières Nations;
- maintenir et utiliser de façon accrue les langues des Premières Nations;
- augmenter la disponibilité et l'utilisation de programmes éducatifs appropriés et pertinents sur le plan culturel;
- augmenter le niveau de connaissances en informatique;
- perfectionner les données, aux plans qualitatif et quantitatif, qui permettent de mieux surveiller et améliorer les progrès scolaires;
- accroître la participation des parents et de la collectivité dans son ensemble au système éducatif;
- sensibiliser la collectivité à l'importance de l'éducation dans l'optique d'un plan de carrière.

4. Activités

Voici les 3 catégories d'objectifs dans lesquelles vous pouvez soumettre des activités.

*Veillez noter que les informations concernant **Langues et culture** se trouvent sur l'onglet portant ce nom, mais que les activités et le budget doivent être inscrits uniquement dans le formulaire de **Nouveaux sentiers en éducation**.*

4.1 Amélioration de l'efficacité scolaire (code : NP1M)

Rendre l'enseignement en classe plus efficace par l'élaboration de programmes d'études et de développement linguistique, l'amélioration des méthodes pédagogiques et l'achat d'équipement informatique et de logiciels :

- développer un programme éducationnel comprenant des activités parascolaires et environnementales, tels les sports ou les arts;
- élaborer ou modifier un programme d'enseignement et tenir des activités d'intérêt linguistique et culturel;
- créer, modifier ou acheter du matériel pédagogique;
- mettre sur pied des activités pour améliorer l'efficacité de l'enseignement en classe;
- acheter de l'équipement informatique et des logiciels;
- entreprendre des évaluations d'écoles;
- faciliter le passage de l'école au marché du travail;
- gérer les activités du programme fondées sur des propositions.

Types de dépenses à écrire dans votre état financier :

- achat de logiciels de TI et droits de permis;
- achat de matériel d'apprentissage ou didactique;
- achat, réparation et entretien d'équipement de TI;
- interventions d'Aînés ou de conférenciers;
- frais de services professionnels ou de consultation;
- frais de voyage;
- produits, outils ou matériel;
- salaires et avantages sociaux;
- autres frais à soumettre.

4.2 Engagement des parents et de la collectivité (code : NP1P)

Développer et mettre en œuvre des stratégies visant à favoriser la participation des parents et de la collectivité dans l'éducation des enfants et des adolescents pour créer un environnement qui valorise l'éducation :

- organiser des rencontres à l'intention des parents et de la collectivité;
- organiser des ateliers et des conférences qui visent à soutenir la participation des parents et de la collectivité dans l'éducation des enfants et des adolescents;
- appuyer la participation des parents à l'épanouissement scolaire des enfants;
- appuyer les activités qui favorisent l'intégration du savoir traditionnel à l'école et le milieu d'apprentissage au foyer;
- gérer les activités du programme fondées sur des propositions.

Types de dépenses à écrire dans votre état financier :

- achat de matériel d'apprentissage ou didactique;
- interventions d'Aînés ou de conférenciers;
- frais de services professionnels ou de consultation;
- autres frais à soumettre.

4.3 Recrutement et rétention des enseignants (code : NP1Q)

Aider les écoles administrées par les Premières Nations à recruter et à maintenir en poste leurs éducateurs et leur personnel enseignant qualifiés, et à leur offrir des possibilités de développement professionnel :

- élaborer et appliquer des stratégies de recrutement et de maintien en poste locales et régionales, ainsi que des activités de soutien pour les enseignants;
- procéder à des activités de développement professionnel menant à l'accréditation du personnel enseignant;
- procéder à des activités de développement professionnel du personnel enseignant, tels ateliers et conférences;
- gérer les activités du programme fondées sur des propositions.

Types de dépenses à écrire dans votre état financier :

- frais de services professionnels ou de consultation ;
- frais de voyage;
- frais de perfectionnement professionnel;
- autres frais à soumettre.

5. Participants admissibles

Les participants aux activités proposées peuvent être les membres de la communauté, les élèves du primaire et du secondaire et leurs parents ou tuteurs. Ils peuvent également comprendre le personnel des écoles de bande, les autorités et les organisations de gestion de l'éducation des Premières Nations ainsi que des conseillers tels que les aînés et les mentors culturels.

6. Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles incluent les éléments suivants :

- matériels d'apprentissage (achat et/ou création de livres, de guides, etc.);
- honoraires de conseillers professionnels;
- salaires des employés professionnels et paraprofessionnels de l'enseignement embauchés pour les activités du programme Nouveaux sentiers en éducation uniquement;
- frais de transport et d'hébergement engagés par les participants admissibles pour des activités autorisées non couvertes par le financement du programme d'enseignement primaire ou secondaire;

Remarque à l'intention des bénéficiaires : Les frais de déplacement doivent être réclamés au coût réel, mais sans dépasser les coûts autorisés dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada qui sont précisées dans sa Directive sur les voyages en vigueur au moment du déplacement. Les dépenses qui dépassent les taux fixés par la directive ne seront pas payées.

- soutien aux établissements d'éducation;
- frais d'administration n'excédant pas 5 %, qui comprennent les coûts suivants, mais sans s'y limiter :
 - personnel de bureau;
 - fournitures de bureau;
 - collecte, mise à jour et production de rapports sur les données et les renseignements recueillis, conformément aux exigences en matière de rapports financiers et du programme;
 - coûts associés destinés à s'assurer que les renseignements personnels sont gérés de façon appropriée et sont protégés lors de leur collecte, leur utilisation, leur divulgation et leur élimination.

7. Services comparables à ceux offerts par les commissions scolaires

Dépenses admissibles :

- les coûts associés à la coordination des programmes et des services d'éducation régionaux;
- la modification ou l'adaptation d'un programme;
- le matériel pédagogique;
- l'élaboration de programmes d'études;
- les tests et les évaluations diagnostiques (non couverts par le Programme d'éducation spéciale à coûts élevés ou le Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières Nations);

- les services professionnels;
- le perfectionnement et le soutien professionnels;
- les dépenses engendrées par la prestation de conseils aux administrations des communautés (par exemple, les frais de déplacement, les sites Web, les frais de visioconférence) et la consultation auprès des collectivités;
- la gestion de services d'éducation ou de services comparables à ceux offerts par les commissions scolaires (y compris les frais de fonctionnement);
- la prestation de conseils et de soutien aux Premières Nations pour la rédaction et la négociation d'ententes avec les responsables provinciaux de l'éducation;
- le financement pour la collaboration des fournisseurs de services communautaires (ex. : services aux enfants et aux familles, programmes d'emploi), des fournisseurs de services provinciaux et des organisations de gestion de l'éducation pour favoriser la réussite scolaire;
- les honoraires des membres d'organisations comparables aux commissions scolaires en conformité avec les normes provinciales;
- l'évaluation des écoles et l'implantation des recommandations de l'évaluation (non couvertes par le Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières Nations);
- l'entretien de l'infrastructure de l'organisation régionale.

8. Dépenses non admissibles

Les dépenses non admissibles sont les suivantes :

- les dépenses de construction, de fonctionnement et d'entretien des installations scolaires gérées par le gouvernement fédéral et par les communautés, comme celles prévues dans le Programme d'immobilisations et d'entretien d'AANC;
- les salaires des enseignants, des employés professionnels et paraprofessionnels de l'éducation qui sont déjà couverts en vertu du Programme d'enseignement primaire et secondaire et toute autre duplication de financement fédéral pour une activité en particulier (c.-à-d. une activité qui donne droit à du financement provenant de plus d'une source fédérale).

Renseignements généraux du CEPN

Comme vous le savez, les fonds qui vous sont alloués dans le cadre du programme Nouveaux sentiers en éducation sont désormais remis en un seul versement.

Assurez-vous :

- que votre soumission, votre rapport final et vos états financiers correspondent;

Par exemple : Si vous avez inscrit des montants X dans votre soumission, ces mêmes montants doivent figurer dans le rapport final et dans les états financiers, et ce, aux mêmes postes de dépenses;

- d'expliquer clairement dans la section « activité » du formulaire de rapport final les modifications budgétaires apportées en cas de différence majeure entre la section budgétaire de la soumission et celle du rapport final;
- d'avertir le CEPN si vous prévoyez ne pas dépenser la totalité de votre budget ou si vous avez l'intention d'apporter des modifications à vos activités, et ce, afin que votre rapport final concorde le plus possible avec vos états financiers;
- d'informer régulièrement le secteur des finances de votre communauté des dépenses engagées pour ces projets et de fournir une explication dans la case appropriée du formulaire pour chaque dépense inscrite dans la section budgétaire;
- de fournir des états des revenus et des dépenses au 31 mars en même temps que votre rapport final pour nous permettre de vous aider à produire les états financiers vérifiés;
- de fournir des états financiers vérifiés pour le 31 juillet de chaque année, en veillant à produire une page par code d'activité.

Période de mise en œuvre

Le programme **Nouveaux sentiers en éducation 2017-2018** commence officiellement le **1^{er} avril 2017** et se termine le **31 mars 2018**.

Vous devez avoir dépensé tous vos fonds pour l'année financière en cours au 31 mars 2018, et ces derniers doivent figurer dans les états financiers vérifiés de votre communauté.

Volet administratif

Le total de vos frais d'administration ne doit pas dépasser 5 %.

Comme le formulaire d'AANC ne comporte pas de case « frais d'administration » pour chacun des objectifs, vous devez inscrire vos frais d'administration à un seul endroit.

Responsabilités

Les exigences en matière de rapports et les autres obligations entourant la gestion des fonds par la communauté sont énumérées dans l'entente de financement.

Afin d'assurer que les exigences et les modalités du programme sont respectées, que les fonds sont utilisés aux fins prévues et qu'AADNC peut satisfaire à ses obligations liées à la reddition de comptes devant le Parlement, des activités de surveillance et d'évaluation de la conformité seront tenues avec tous les bénéficiaires au bureau régional ou au bureau des bénéficiaires, à une fréquence déterminée en fonction d'une évaluation axée sur le risque.

Dates limites à respecter :

Date limite pour présenter vos **soumissions de projets pour 2017-2018** :

- **le 18 avril 2017**

Date limite pour présenter vos **rapports finaux de 2017-2018** :

- **date à déterminer**